



Regnéville-sur-Mer

Le mot du maire

Voici donc le dernier bulletin de cette mandature. Et mon dernier « Mot du maire ».

Je voudrais en profiter pour dresser un rapide bilan de ce qui a été réalisé durant ces six années.

Des travaux bien sûr :

- fin de l'aménagement de notre traversée de bourg (trois dernières tranches) ;
- réfection de boiseries et de planchers dans les églises d'Urville et de Grimouville ;
- rénovation de logements communaux ;
- enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Urville, la Mare, la Roquette et au Vaudredoux ;
- réaménagement de la place de Grimouville ;
- rénovation totale du bâtiment de la Poste avec création d'un logement, de deux commerces et remise à neuf de l'agence postale ;
- « relookage » de la salle des fêtes ;
- rénovation de la salle de l'Effort et nouvel accès.



Les derniers vœux de maire de Daniel Cariou

Mais aussi un travail d'animation de la commune :

- mise en place d'un site Internet pour faciliter l'information de tous ;
- création du marché estival au château, devenu un véritable lieu de rencontre et de vie ;
- travail avec les associations et en particulier Regnéville Maritime, pour la mise en place d'une animation culturelle estivale de qualité.

Et nous avons fait aboutir deux dossiers importants :

- la transformation du Plan d'Occupation des Sols de 1993 en Plan Local d'Urbanisme qui va fixer le cadre de l'évolution de la commune pour les 15 ans à venir ;
- l'agrandissement de la station d'épuration dont les travaux vont démarrer d'ici quelques mois.

Tout cela aura été réalisé à fiscalité constante et sans augmentation de la dette de la commune.

La prochaine équipe va trouver une situation saine et pourra poursuivre l'action de modernisation de la commune en toute sérénité.

Bonne chance à elle.

Pour ma part, j'ai eu plaisir à agir pour vous durant ces dix années. Ce fut parfois difficile, mais toujours enrichissant.

Merci à tous !

Daniel CARIOU

Elections municipales

Premier tour : **dimanche 23 mars 2014**

Second tour : **dimanche 30 mars 2014**

Bureau de vote ouvert de 8 h à 18 h

Pour voter, pièce d'identité obligatoire

Modalités de vote et candidature :

ce qui change en 2014,

voir en « Infos municipales » page 8.

Sommaire

Point sur PLU, ZA et ZAC	Page 2
Eco-actions	Page 3
Evolution de Regnéville au XX^e siècle	Pages 4/5
Echo des commissions	Pages 6/7
Infos Mairie	Page 8

Directeur de publication : Daniel Cariou, maire.

Responsable de la communication : Maryvonne Mazure.

Comité de Rédaction :

Maryvonne Mazure, Philippe Montarry, Jacques Morin.

Contact : Mairie de Regnéville Tél. : 02 33 45 31 28

Adresse mail : mairie-regneville@orange.fr

Maquette Mairie Regnéville - Imp. LEPRETRE - 02 33 61 62 64



Le point sur les derniers dossiers importants: PLU, Zone d'activités, ZAC.

PLU: la dernière ligne droite

Le 19 octobre, le Syndicat Mixte du Pays de Coutances donnait un avis favorable à notre projet de PLU, estimant qu'il était en conformité avec son Schéma de Cohérence Territoriale.

Le 18 novembre, la commission PLU examina les remarques formulées par les différentes personnes publiques associées et procéda à certaines modifications du projet pour tenir compte des observations formulées.

Du 20 novembre au 20 décembre, l'enquête publique eut lieu. Les nombreuses contributions des Regnévillais firent l'objet d'une synthèse de la part du commissaire enquêteur.

Le 23 décembre, nous avons fait évoluer notre PLU en tenant compte de ces observations. Et le 20 janvier 2014, celui-ci nous transmettait un avis favorable assorti de quelques réserves.

Après examen de celles ci, la commission PLU a apporté de nouvelles modifications au projet. Le bureau d'étude travaille actuellement à la traduction graphique et réglementaire de ces modifications afin d'arrêter le projet définitif.

Ainsi amendé lors des différentes phases de la concertation, le PLU sera soumis au vote du conseil municipal le 10 mars. S'il est adopté, il deviendra notre nouveau document d'urbanisme, sous réserve de recours du Préfet ou de tiers.

Zone d'Activités du Moncès

Comme vous le savez, la commune ne peut disposer pour l'instant du terrain acheté au Moncès pour créer notre petite zone artisanale. Nous avons engagé la procédure de reprise de ce terrain et différé les travaux de viabilisation.



Depuis la rue du Vaudredoux, la zone achetée pour l'aménagement de la Zone d'Activités.

Souhaitons que cela ne remette pas en cause ce projet dont Regnéville a besoin, comme toutes les communes qui veulent continuer à vivre.

Zone d'Aménagement Concerté

Lors de l'élaboration du PLU, la commission était arrivée à la conclusion qu'il fallait grouper l'urbanisation future de la commune en arrière du bâti existant, sur le secteur des Sablons.

Cette zone, classée en 2NA (zone d'urbanisation future) dans le POS depuis 1998, étant étendue, le conseil avait souhaité engager une réflexion sur l'urbanisation de ce secteur afin que la future municipalité dispose d'éléments pour élaborer un projet global cohérent.

Le cabinet URBEA a donc été chargé de cette étude, qui comprend deux phases :

- d'abord une étude de faisabilité qui s'achève en mars: que peut-on prévoir à l'échelle de 15 ans sur ce site ? A quelles conditions ?
- puis, si l'étude de faisabilité s'avère positive, et si la future équipe municipale souhaite porter ce projet, une seconde phase concernant la réalisation de cette ZAC.



Depuis la Vieille rue, la zone faisant l'objet d'une étude de faisabilité pour une ZAC.

Nous sommes donc au début de la démarche. Le cabinet URBEA a d'abord rencontré les propriétaires des terrains, puis le 19 décembre, les riverains de la zone concernée. Lors de cette réunion, quelques opposants au PLU, pas nécessairement riverains, ont fait part de leur inquiétude avec une grande véhémence, voulant croire que le projet était très avancé, alors que nous n'étions qu'au début de l'étude de faisabilité...

D'ici fin mars, le cabinet URBEA nous transmettra les conclusions de son étude, avec quelques scénarios d'aménagement. Il appartiendra alors au prochain conseil de prendre les décisions,

ECO-actions

Tout au long du mandat, cette rubrique a cherché à encourager les pratiques qui préservent la qualité de notre environnement :

Le tri sélectif : pourquoi ? comment ?

Le compostage : réduire nos déchets et nourrir nos plantations.

Le recyclage : une seconde vie pour nos objets et des emplois avec le Tri-Tout Solidaire.

Nous avons donné des clés pour entretenir nos jardins sans produits chimiques, organisé une conférence, rédigé un article sur les auxiliaires de jardin et donné l'exemple en faisant évoluer l'entretien des espaces publics ; la multiplication des petites fleurs indique que notre engagement a été partagé.

Ce bilan peut-il n'être qu'une jolie parenthèse ?

Poser la question, c'est y répondre : les enjeux environnementaux sont de plus en plus présents dans les politiques d'aménagement du territoire ; les projets que portera la future équipe municipale devront relever le défi...

Alors, si on imaginait ensemble un nouveau quartier qui réunisse ses futurs habitants autour d'un projet garantissant à chacun un logement de qualité, adapté aux besoins et aux moyens de chacun tout en respectant des contraintes fortes relatives à la protection de l'environnement ?

Pourquoi ne pas conjuguer l'écologique, le social et l'économique ?

Les exemples se multiplient d'aménagements urbains qui concilient :

- la sobriété énergétique des constructions avec pour conséquence l'abaissement des charges pour les occupants ;
- le bien-vivre ensemble avec une partie d'habitations en locatif, une autre en accession sociale à la propriété, une autre en habitat partagé entre personnes âgées et jeunes ménages, des espaces de détente et de services à la personne, des jardins partagés, une association de résidents pour répondre de façon concertée aux besoins de tous ;
- la gestion économe de l'eau : récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et des jardins, économie de réseau

avec recueil du ruissellement dans des noues (fossés plantés) agrémentant des parcours piétons ;

- la gestion écologique des espaces verts où trouveront toute leur place les techniques évoquées ici au fil des bulletins...

A nous d'oser !

Nettoyage de printemps, vite !



Après les grandes marées du début d'année, et les derniers coups de vent, d'innombrables déchets jonchent le marais.

Nous vous proposons de nous retrouver, chaussés de bottes, le **samedi 8 mars, à 15h** sur le parking de la salle des mariages.

Nettoyage du havre

samedi 8 mars 2014, à 15h

RDV : parking de la salle des mariages



Les coups de vent du début février auront eu raison de notre dernier bulotier. Quelle décision prendra le conseil général ? D'ici là, prudence !

Evolution de Regnéville

En un siècle, Regnéville a changé. Une population moins importante, (1527 habitants en 1910). Une vie en autarcie impossible, alors qu'elle était encore la règle au début du XX^e siècle. C'est le temps à l'aide de quelques cartes postales (collections Nathalie Morin et Rémi Gouyette).

La ligne de chemin de fer.

Inaugurée en 1902, cette ligne mixte voyageurs marchandises reliait Regnéville à Orval, où elle rejoignait le réseau régional. A cette époque, le port est sur le déclin et les fours à chaux déjà fermés. Trop tard donc pour espérer désenclaver notre village. Il ne reste donc vraiment que le transport des voyageurs qui sera assuré jusqu'aux années trente, l'autocar prenant ensuite le relais.



Nous avons encore de cette ligne, fermée en 1941, quelques traverses goudronnées qui bornent certains champs, un agréable chemin de promenade vers Montmartin, la maison du garde-barrière... et bien sûr la gare, avec son bâtiment voyageurs et sa halle aux marchandises, désormais transformée en poste. N'oublions pas les deux commerces.

Et il nous reste aussi l'imaginaire : sous le camping, les voies...

Les parcs à huîtres.

L'huître est une spécialité locale. Mais étant élevée en pleine mer, elle est évidemment soumise aux aléas climatiques... D'où les tentatives d'acclimatation à Regnéville, à l'abri.

Commencées vers 1840, celles-ci sont vraiment concrétisées quelques années plus tard par le creusement de douze parcs, destinés à l'élevage et l'affinage sous l'impulsion de Sarah Félix, sœur de la comédienne Rachel. Une petite flottille de bateaux est alors nécessaire pour transporter la production regnévillaise. Un stand est même ouvert lors de l'exposition universelle de 1889. Mais l'ensablement constant et sa conséquence inévitable, l'entretien, eurent raison des parcs. Ceux-ci ne résistèrent pas à une marée d'équinoxe en 1915, d'autant que les hommes étaient au front.

La villa de Sarah Félix, avec son clocheton remarquable, et la porte à flot, chargée de réguler l'eau des parcs, sont encore là...



Les prélèvements.

A marée basse, varech, tanguet et sable étaient régulièrement prélevés dans et en dehors du havre jusqu'au Ronquet - tour réputée être à moitié sur le territoire regnévillais ! Plus d'un attelage, tombereau trop chargé, est resté prisonnier lors de la montée du flot...

Les prélèvements participaient largement à l'entretien du havre et étaient économiquement importants : fumage des jardins, amendement des champs, constructions. Ils ont été graduellement interdits pour cesser totalement à la fin des années soixante. Sauf autorisation exceptionnelle...

Sur cette carte, transport de varech près du phare dit de Regnéville.



e au cours du XX^e siècle

02, environ 850 aujourd'hui) davantage d'habitations, moins de commerces et d'artisans... Comment les paysages terrestres ont-ils évolué? Nous vous proposons un voyage dans le

Un lieu témoin : la place du port.

Sur la carte, au premier plan, une fabrique d'agglomérés qui deviendra plus tard garage puis maison d'habitation au style original. A droite, on trouve ensuite un bâtiment à deux étages qui fut au début du XX^e siècle un café pension destiné aux marins et journaliers. Derrière ce bâtiment, l'actuel petit parking communal était à la même époque un dépôt de charbon destiné aux fours à chaux.

En traversant la rue du Port, on voit le restaurant Tasse, devenu hôtel de la Baie. Après la cale, le parc aux bouées des Phares et Balises est maintenant un parking qui contient toujours une bascule. La capitainerie est devenue salle des mariages (ou des mirages, selon la saison et l'occasion). En face, le café épicerie l'Escale. Et, derrière l'actuelle boucherie, le bâtiment des douanes.

Encore maintenant, ce lieu témoin de l'histoire regnévillaise est l'un des plus fréquentés.



Le « front de Sienne ».



Côté fleuve, le front de Sienne a beaucoup changé, nous l'avons vu dans le bulletin n° 40. Côté terre, les évolutions sont plus mesurées.

Au début du XX^e siècle, nous trouvons essentiellement deux types de constructions. Des maisons de pierres grises généralement à un étage, héritières du passé, et quelques constructions balnéaires, érigées vers la fin du XIX^e siècle. Le XX^e siècle comblera les « dents creuses » en ajoutant des maisons plus ou moins modernes. Le résultat donne une urbanisation continue depuis l'entrée de Regnéville (côté Montmartin) jusqu'à la Trancardière.

La carte ci-dessus montre une partie du bâti traditionnel, du château à la rue le Breuil. Au premier plan, la passerelle qui a disparu lors de l'installation du chantier. Tout cela n'a guère changé. Sauf dans le coin, à gauche...

Les commerces.

Voici un siècle, on ne voyageait pas vraiment, à Regnéville. Sauf exception. Et sauf les marins...

Pour une population sédentaire, même vivant en semi autarcie où cultures, élevage et pêche fournissent une bonne part des denrées consommables, il faut pouvoir trouver ce dont on a encore besoin. D'où des boulangeries, épiceries, marchands de charbon, maréchal-ferrant sur les trois villages composant Regnéville.

Et des cafés ! On en a recensé 22 sur l'ensemble de notre territoire. Evidemment, cela fait jaser : les mauvaises langues prétendent que la paie était aussitôt buée que gagnée... Sur cette carte, Urville et son dernier café, fermé maintenant depuis un demi-siècle.



Commission Assainissement et Ordures Ménagères

L'année 2014 verra la réalisation de la nouvelle station d'épuration de la commune ; la future municipalité pourra alors étendre le réseau à Urville, Incleville et le Prey à la faveur du contrat de territoire 2015-2017.

Notre commission a réuni le 13 janvier nos différents partenaires (Agence de l'Eau, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Agence Régionale de Santé, Police de l'Eau, Communauté de Communes) pour la présentation par le bureau d'études SA2E du projet de restructuration de la station.

Cette dernière réunion a mis le point final à l'élaboration d'un aménagement qui rendra notre station capable de traiter deux fois plus d'effluents tout en réduisant nettement son impact sur le milieu naturel.

S'appuyant sur les études topologiques et géotechniques menées sur la parcelle acquise par la commune au nord de la station, Franck Boutet, ingénieur-conseil du bureau d'études SA2E a conçu un outil qui se veut à la fois simple et performant :

* Simple parce que l'épuration reposera sur des phénomènes naturels qui se conjugueront au fil du parcours des effluents successivement amenés à traverser les filtres plantés de roseaux, nos lagunes et un bassin d'infiltration.

* Performant car les retours d'expériences sur ces dispositifs sont très positifs : on peut espérer atteindre le « zéro rejet » en particulier lors de la belle saison où la fréquentation de la commune est la plus forte.



Station de Contrières : les filtres plantés de roseaux

Le coût total des travaux est estimé à 737 000 € HT. L'Agence de l'Eau et le Conseil Général subventionneront ces travaux respectivement à 40% et 25% ; il restera 35% à la charge de la commune, couverts par un emprunt occasionnant des annuités d'environ 13 000 € sur 10 ans puis environ 7000 € les 10 années suivantes.

L'extension prévue du réseau aura elle aussi un coût mais générera des recettes supplémentaires. L'ensemble s'équilibrera avec une petite augmentation des tarifs d'assainissement de moins de 2% par an pendant 4 ans.

Le conseil municipal du 24 janvier a adopté ce projet. Les appels d'offres ont été adressés aux entreprises, pour un chantier devant s'achever à la fin de l'été. Un curage du cône de sédimentation de la première lagune sera réalisé en septembre.

CCAS



Ambiance « Cabaret » pour le repas des Aînés le dimanche 13 octobre : un bon moment !

En cette période hivernale, où les conditions météo peuvent être difficiles ou entraîner des coupures d'électricité, soyons tous particulièrement attentifs à nos voisins les plus fragiles, quel que soit leur âge.

Commission Vie communale

RPI : cantines et garderies

Depuis de nombreuses années, nous déplorons le coût important de la participation que chaque commune associée est amenée à payer au Regroupement Pédagogique Intercommunal pour y scolariser ses enfants : environ 1500€ pour un élève de maternelle, et 1000€ pour un élémentaire début 2013. Une participation parmi les plus élevées du département.

Si nous sommes d'accord pour assurer les conditions d'un encadrement de qualité pour nos enfants, nous nous interrogeons sur les raisons d'un tel coût.

En septembre 2013, le maire d'Annville, M.Turgis, a déposé un recours auprès des services de la préfecture qui a eu pour effet de recalculer cette participation en l'abaissant sensiblement.

De plus, les cantines et garderies dont les frais de gestion étaient inclus dans ceux du RPI sont redevenues, comme il se doit, communales.

Les communes de Montmartin et de Hauteville sur mer ont alors demandé à chaque commune extérieure de participer au déficit de ces structures, pour un montant qui a varié jusqu'à aujourd'hui : 1,32 € pour la cantine de Montmartin et 2,07 € pour Hauteville, et pour les garderies respectivement 1,32 € et 1,57 €. Si les communes n'acceptaient pas de prendre en charge ces sommes, ce serait à la charge des familles.

Le 12 décembre 2013, le conseil municipal de Regnéville a décidé d'assumer le déficit de ces services et de signer la convention avec les communes gestionnaires de ces services à la condition toutefois, que les modifications de tarif nous soient soumises chaque année, et surtout, que leur cumul avec la participation pour les frais de fonctionnement du RPI ne dépasse pas la somme calculée par la Préfecture. A suivre...

Noël 2013 avec le Bal de Mandarine



Petits et grands ont apprécié ce moment festif avec le groupe Mandarine avant l'arrivée du Père Noël.

Transports scolaires : dernier épisode (?)

L'an passé, le Conseil Général nous imposait de réduire le nombre de points d'arrêt à trois sur l'ensemble de la commune, un par village.

Au mois de novembre, nous étions informés de sa nouvelle décision pour la rentrée 2014 : ne plus maintenir qu'un seul point d'arrêt sur

toute la commune, avec gratuité : si les deux autres points étaient maintenus, la charge du transport serait de 85€/an pour les familles.

Une démarche fut entreprise auprès de M. Beaufiles, vice-président du Conseil Général chargé des transports scolaires. Tenant compte de la particularité de Regnéville, une commune très étendue, avec de grandes distances entre les villages et donc les anciennes écoles, il nous informa que nous pourrions conserver nos trois arrêts et le transport gratuit.

Reste à avoir confirmation de cette décision par écrit. Restons vigilants !

A compter du 6 janvier 2014, pour tous les élèves empruntant le service MANEO SCOLAIRE, **port du gilet jaune obligatoire** (remis gratuitement par le Conseil Général).

Commission Travaux

Fin des travaux à la salle de l'Effort à Urville

Les travaux de peinture dans la salle de l'Effort seront terminés au début du mois de mars. Il restera au conseil municipal à décider des conditions d'occupation de cette salle, ainsi que du stationnement.



Le stationnement public en bas de la salle.

Le montant final de ces travaux est d'environ 20000€ dont l'essentiel incombe à l'aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, sur un terrain en pente.

MERCI AUX ASSOCIATIONS !

Nous souhaitons remercier vivement toutes les associations pour leur investissement et leur dynamisme au service de notre commune. Pendant ces six années, notre partenariat fut fructueux, et la vitalité de Regnéville reconnue ! Que chacun de leurs membres et chaque responsable en soient remerciés ici au nom de tous les Regnévillais.

CALENDRIER ASSOCIATIF - INFOS MAIRIE

Calendrier des manifestations associatives

De FEVRIER
... à JUIN 2014

MARS

27 Atelier danses folk -MCDM

AVRIL

12 Repas - Comité des Fêtes

24 Atelier danses folk -MCDM

MAI

10-11 Foire aux plantes - ASEUPE

13 au 18 Exposition - Plumes de la Sienna

22 Atelier danses folk -MCDM

JUIN

1^{er} «Un château, des jardins, des artistes» - CF

26 Atelier danses folk -MCDM

30 au 6 juillet Expo guerre 14/18 - ASEUPE



Elections municipales de mars 2014

Les dimanches **23 et 30 mars**, nous élirons nos conseillers municipaux. Comme en 2008, ils seront au nombre de **15**, élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Vous pourrez toujours voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, candidat par candidat.

Ce qui change en mars 2014 :

Il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans le bureau de vote. **Si vous votez pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate, votre voix ne comptera pas.** En cas de panachage, il vous est conseillé de **numéroter les candidats choisis** pour ne pas dépasser le nombre de 15.

Pour voter, il vous sera demandé une pièce d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, permis de chasse avec photo,... ou encore titre de séjour si vous êtes citoyen d'un autre pays européen.

De plus, seront « Élus communautaires », les 3 premiers conseillers municipaux du tableau de la municipalité qui classe, dans l'ordre, le maire, ses adjoints, puis les conseillers.

Comment faire pour se porter candidat ?

Un imprimé réglementaire de déclaration de candidature (cerfa n°14996) est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur ; il devra être remis en sous-préfecture du **17 février au jeudi 6 mars à 18h** pour le premier tour, et les **24 et 25 mars** pour le second. Il n'y aura pas de nouvelle candidature entre les deux tours si le nombre de candidats au premier tour est supérieur ou égal au nombre de conseillers à élire. (cf. Arrêté du 2 janvier 2014)

Qui peut voter ?

Toutes les personnes de plus de 18 ans inscrites sur la liste électorale de la commune au 31/12/2013, ou pour les ressortissants européens, sur la liste électorale complémentaire.

En cas d'absence dans la commune

Vous pouvez faire établir une procuration à une personne inscrite sur la liste électorale soit auprès de la gendarmerie ou du tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Ce document est disponible sur le site <http://service-public.fr>

Elections européennes dimanche 25 mai

État civil 2013

Naissances (2) : Eloann LEGER, Orphée CAPDEVILLE

Mariages (5): Kévin DUMESNIL et Cécile DUBOC ; Clément HALBERSTADT et Clémentine QUERE ; Antoine DELAMARE et Sophie REDIER ; Paolo BEVILACQUA et Raphaele MOUSSAFIR ; Markus BÜCHERL et Peggy MUTTEY.

Décès (12) : Hubert ANNE, Micheline LALLEMENT, Etienne BEGUIN, Gérard HALLEY, Louis LECAUDEY, André DUGUET, Joël COCHARD, Dominique NAVARRE, Brandon GACHE, Odette LE PAULOUE, Jean-Claude CORBET, Jean-Claude VIGOT.

Inscriptions sur les listes électorales

Au 31 décembre 2013,

- 57 nouveaux inscrits dont 16 jeunes de 18 ans,
- 4 ressortissants européens,
- 29 radiations



Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'INSEE réalise du **13 janvier au 12 avril**, une enquête sur le cadre de vie et la sécurité des ménages.

Mme Bénédicte PLUQUIN, enquêtrice de l'INSEE, contactera quelques ménages, et devra leur présenter sa carte officielle. Nous vous remercions par avance de lui réserver un accueil favorable.